

Coordination Nationale des Enseignants et des Écoles d'Art

Adresse pour courrier postal CNEEA-K.Mokaddem 109 rue Sébastien Gryphe 69007 LYON
Tel : (président) 06 30 79 73 55 Tel : (vice-présidente) 06 73 94 37 20

contact@cneea.fr

L'INQUIÉTUDE MONTE DANS LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

Un nouveau bureau de la CNEEA a été élu le 7 mars. Nous vous en présenterons la structuration et les horizons dans le prochain bulletin de la CNEEA, en cours de rédaction, qui comportera une présentation des positions sur la loi de création, la loi NOTRe réorganisant le territoire national et les compétences (création de métropoles à statut différent, nouvelles régions et redistribution des compétences...)

Le bureau entend travailler dans la continuité, la cohérence et l'ambition des actions menées jusqu'à ce jour par les différents bureaux depuis 1992.

Une inquiétude légitime s'installe dans les écoles supérieures d'art et de design. Depuis des années, les personnels des écoles ont participé à l'évolution des établissements vers le supérieur en espérant voir leurs conditions statutaires évoluer.

Une pétition sur le statut des enseignants des écoles d'art territoriales vient manifester une certaine impatience à l'égard d'une situation connue depuis de longues années et dont la CNEEA s'est toujours attachée à rendre compte.

Nous avons initié et suivons le dossier régulièrement différé et retardé du statut des personnels enseignants depuis 13 ans insistant sur la nécessité d'inscrire la transformation de ce statut dans un cadre et des conditions correspondant à leurs missions et manière de travailler spécifiques.

Si le débat est actuellement dans l'actualité, c'est parce que la CNEEA a réussi à inscrire dans la loi relative à l'enseignement supérieur de juillet 2013, l'article 85 demandant que « le gouvernement remette aux commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et

du Sénat, au plus tard le 30 juin 2014, un rapport évaluant les conditions d'alignement du statut des enseignants des écoles territoriales d'art sur celui des enseignants des écoles nationales d'art et comprenant une analyse de la mise en œuvre de leurs activités de recherche. »

Les différentes propositions ont été communiquées au ministère de la Culture qui, à notre connaissance, a remis, il y a peu, ce dossier au secrétariat du gouvernement.

A l'heure actuelle, le dossier est entre les mains du gouvernement avant de passer devant les commissions qui étudieront les différentes propositions.

La CNEEA a encadré les propositions de statut d'une analyse sur la situation des écoles.

Elle préconise un statut du supérieur pour tout PEA (professeur d'enseignement artistique) exerçant dans les EPCC - Écoles supérieures d'art et de design avec des règles statutaires en harmonisation avec le cadre des enseignants chercheurs et des modèles de gouvernance par les pairs.

La CNEEA préconise donc la création d'un cadre statutaire avec des règles établies nationale-ment et identiques pour tous.

Nous rappelons à cette occasion la nécessité que toute instance dans les établissements soit issue d'une représentativité élue.

Le problème du statut des personnels est lié pour nous à la question du statut des établissements : le statut des EPCC ne correspond pas aux fonctionnements d'établissements d'enseignement supérieur et il s'avère quoti-diennement inadapté. La situation de certaines écoles est là pour nous le rappeler : Perpignan, Tourcoing, etc.

Le statut actuel des établissements fragilise les écoles et ne les rend pas opérantes dans le paysage de l'enseignement supérieur. Il produit également un isolement et une concurrence entre les établissements.

•

Selon la CNEEA, il ne faut pas séparer le travail sur les statuts d'une attention et d'un travail sur les dispositifs législatifs en cours d'élabo-ration :

- La loi de création qui va avoir des effets sur la construction juridique et statutaire des établissements. (*nous y reviendrons en dé-tail dans le prochain bulletin*)

- La réforme territoriale (loi NOTRE), en cours, va transformer également la situation des écoles puisque certaines vont dépendre de métropoles et des nouvelles configurations ter-ritoriales locales.

La CNEEA se réjouit d'une mobilisation qui ne peut se fixer sur la seule question des statuts. Ce serait prendre le risque du contentement naïf d'avoir acquis un statut sans cadre effectif pour l'exercice de nos missions.

C'EST DONC L'ENSEMBLE DU DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES ÉCOLES D'ART ET DE DESIGN QUI DOIT MOBILISER NOTRE ÉNERGIE.

C'est pourquoi, il faut donc que la mobilisation soit sans cesse l'occasion de mettre en avant les caractéristiques des écoles pour obtenir la structuration nationale d'un enseignement su-périeur.

L'ACTION DE LA CNEEA S'INSCRIT DANS CE CADRE ET CETTE PERSPECTIVE.



CNEÉA BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2015

adhésion: 30 euros

Nom Prénom

Adresse

École de Situation d'enseignant

Tél (fixe) Tél (mobile)

Mail : Fax:

Vous pouvez participer à la vie de la CNEÉA, et être informé de nos actions sur notre blog www.cneea.fr
La CNEEA est une association subventionnée par le Ministère de la culture..

CNEÉA